

**Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Sainte-Marie-Du-Mont
(38)**

Projet porté par la commune de Lozanne (Isère)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-25 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

Avis tacite du 7 octobre 2025 / 2025-ARA-AUPP-1686

2025AARA178